



INFORMATION

Evolution du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI h)

- Révision n°2
- Modification n°2

Un registre de concertation au sujet de la révision n°2 et de la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal est à disposition à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouvertures habituelles.

Des avis de concertation expliquant les objectifs et délais de ces différentes procédures d'évolution du PLUi-H sont joints au registre.

Ainsi, toute personne voulant déposer une demande d'évolution du PLUi-H est invitée à le faire via ce registre ou bien par mail aux adresses suivantes :

revision2-plui@agglo.morlaix.fr ou modification2-plui@agglo.morlaix.fr

Ou bien par courrier à destination de Monsieur le Président de Morlaix Communauté – Direction Aménagement - 2b Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix.

